

DUDH

Lancement de la campagne en faveur de la Déclaration universelle des droits de l'homme Signer, c'est agir

Index AI: ACT 30/24/97

Johannesburg

Amener certains dirigeants de stature mondiale à signer, aux côtés de simples citoyens, un engagement en faveur de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) à l'occasion de son cinquantième anniversaire, tel est l'objectif de la campagne la plus ambitieuse qu'ait jamais menée Amnesty International à l'échelle internationale.

La campagne Signer, c'est agir commencera le 10 décembre, pour la Journée des droits de l'homme. Présidents, premiers ministres, membres de familles royales, lauréats de prix Nobel, personnalités artistiques ou sportives se joindront à de simples citoyens pour s'engager personnellement, en signant un recueil prévu à cet effet, à soutenir les 30 articles de la Déclaration.

« La DUDH a été proclamée en réaction aux atrocités commises durant la Seconde Guerre mondiale. Les gouvernements s'engageaient ainsi à œuvrer pour un monde d'où la cruauté et l'injustice seraient bannies », a déclaré Pierre Sané, secrétaire général d'Amnesty International.

Toutefois, près de cinquante ans après, force est de constater que de nombreux gouvernements n'ont pas honoré leurs engagements. Dans la moitié des pays, des prisonniers d'opinion continuent d'être incarcérés ; dans un tiers de ces États, des détenus sont torturés. Rares sont les gouvernements qui ont cherché à rappeler l'existence de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ou à faire connaître son contenu.

« Pour autant, nous ne nous contenterons pas de désigner du doigt les gouvernements qui ont manqué à leurs promesses, a précisé Pierre Sané. Nous voulons montrer que les droits énoncés dans la DUDH bénéficient du soutien massif de l'opinion publique, et que celle-ci ne laissera pas les gouvernements continuer de bafouer leurs engagements pendant encore un demi-siècle. »

À l'occasion de cette campagne, les membres d'Amnesty International entreprendront, dans plus de cent pays :

– d'inviter les dirigeants politiques et ceux du monde des affaires, les célébrités et tous les autres citoyens à s'engager personnellement en faveur des principes contenus dans la Déclaration, en signant les livres prévus à cet effet. Chaque signataire recevra un exemplaire de la DUDH, et sera prié d'agir en faveur d'au moins un de ses articles ;

– d'engager les gouvernements du monde entier à diffuser la Déclaration, conformément à leur devoir ; entreprendre leur propre action d'éducation de masse relative aux droits et aux libertés énoncés dans la Déclaration ;

– d'œuvrer en faveur de personnes victimes de violations pour avoir tenté de défendre les droits proclamés dans la DUDH.

Le Body Shop travaille en collaboration avec Amnesty International pour faire connaître le sort de ces militants des droits de l'homme, et présentera des cas individuels dans ses magasins, pendant toute l'année 1998.

Vingt-huit défenseurs des droits de l'homme originaires de toutes les parties du globe, harcelés, emprisonnés ou torturés pour leur action militante en faveur des libertés fondamentales, seront au cœur de cette campagne.

Au nombre de ces personnes figurent des journalistes, des dignitaires religieux, des avocats, ainsi que des militants en faveur des droits des femmes, des enfants et des homosexuel(le)s, originaires notamment d'Australie, du Brésil, du Myanmar, du Nigéria, de Russie, du Soudan, de Turquie et du Zimbabwe.

Cas de défenseurs des droits de l'homme victimes de violations :

° **Mexique** – Leticia Moctezuma Vargas a fait campagne pour empêcher un projet soutenu par le gouvernement qui

représente une menace réelle pour les terres de la communauté tépoztlèque (État de Morelos). En conséquence, cette jeune femme et ses filles ont été battues et menacées de mort.

° **Nigéria** – Le docteur Beko Ransome-Kuti se distingue depuis de nombreuses années par son action en faveur des droits de l'homme au Nigéria, et préside la Campaign for Democracy (CD, Campagne pour la Démocratie). Le vice-président de la CD et lui se sont vu infliger l'un et l'autre une peine de quinze années d'emprisonnement pour avoir défendu les droits fondamentaux des personnes condamnées à l'issue de procès secrets pour trahison, en 1995.

° **Pakistan** – Zafaryab Ahmed, journaliste et militant des droits de l'homme, s'oppose depuis longtemps au travail forcé. Il a été arrêté et inculpé de sédition pour avoir relaté l'histoire d'un jeune garçon, vendu au propriétaire d'une fabrique de tapis alors qu'il n'avait que quatre ans.

° **République tchétchène** – Nadejda Tchaïkova, journaliste, assurait la couverture du conflit armé tchétchène. Elle a reçu des menaces lui conseillant de suspendre, sous peine de mort, l'enquête qu'elle menait sur des détournements de fonds imputables à des dirigeants de tous bords. Elle a été tuée à l'âge de trente-deux ans. Son corps a été découvert en mars 1996 dans une fosse peu profonde creusée aux environs de Grozny. Selon le rapport d'autopsie, ses assassins lui avaient bandé les yeux avant de la rouer de coups et de l'abattre d'une balle dans la nuque.

° **Syrie** - Aktham Nuaysa et 16 autres membres des Comités de défense des libertés démocratiques et des droits de l'homme en Syrie (CDF) ont été arrêtés en 1991 pour avoir publié une brochure qui dénonçait des violations des droits de l'homme et réclamait des réformes. Il a été placé en détention au secret, torturé, jugé au terme d'un procès inique, et condamné à neuf années de détention. Six des personnes arrêtées sont toujours incarcérées. |